

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 02 juillet 2024 à 18h30**

---

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Votants : 32

---

**Présents :**

**BORT L'ETANG**

Mme Josiane HUGUET

**BULHON**

Mr Jean-Baptiste GIRARD

**CREVANT-LAVEINE**

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

**CULHAT**

Mme Julie MONTBRIZON

**JOZE**

Mr Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

**LEMPY**

**LEZOUX**

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, Mr Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, M. Guillaume FRICKER, Mme Eliane GRANET

**MOISSAT**

Mr Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

**ORLEAT**

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

## **PESCHADOIRES**

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

## **RAVEL**

Mme Michelle CIERGE

## **SAINT JEAN D'HEURS**

Mr Bernard FRASIAK

## **SEYCHALLES**

M. Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

## **VINZELLES**

Mme Laurence GONINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme GRANOUILLET (pouvoir à Mme HUGUET), Mme DE FREITAS (pouvoir à Mr DUPOUE), Mr MARQUET (pouvoir à Mme GRANET), Mr BROUSSE (pouvoir à Mme CIERGE), Mme VIAL (pouvoir à Mr FRASIAK)

**Absents :** Mr FERRIER, Mme OLIVON, Mr BERGAMI

**Suppléant présent :** M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

**Est nommé secrétaire de séance :** Mme Sylvie EXBRAYAT

---

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mme Sylvie EXBRAYAT est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°17 du Conseil Communautaire du 04 juin 2024 est présenté et approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

1- Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2024 – Modification N°2

Rapporteur : D.Peynon

Divers adhésions et cotisations nécessite d'être actualisées, le Conseil communautaire approuve à **l'unanimité** les modifications apportées.

2- Pôle commercial – Admissions en non valeur de créances éteintes – Boulangerie Gallon

Rapporteur : D.Peynon

La boulangerie Gallon, installée au Pôle commercial à Crevant-Laveine avait des impayés. Elle a été placée en liquidation judiciaire et le mandataire judiciaire a certifié l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance dans le respect des délais légaux.

Le conseil communautaire approuve à **31 voix POUR et 1 voix CONTRE** l'admission en non valeur des titres émis en 2022, 2023 et 2024 pour un montant total de 11 875.25€ et d'ouvrir des crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

## RESSOURCES HUMAINES

3- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : J.Huguet

Le conseil communautaire approuve à **l'unanimité** la création des postes suivants :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet	Chargée d'accueil et réseau	01/05/2024	Création suite à obtention de l'examen professionnel par un agent
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Enfance jeunesse	C	4 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet	Animateurs en centres de loisirs	du 01/10/2024 au 04/07/2025	Accroissement temporaire d'activité dans les centres de loisirs pendant les vacances scolaires
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	Agent de médiathèque	du 01/09/2024 au 31/08/2025	Accroissement temporaire d'activité en lien avec le programme d'animations culturelles
Médiathèque	C	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet B,5/35ème	Agent de médiathèque	du 01/09/2024 au 31/08/2025	Accroissement temporaire d'activité sur les périodes de forte affluence

## ENFANCE ET JEUNESSE

- 4- Modification N°4 au marché N°01-2022 avec l'UFCV – Organisation, gestion et animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires

Rapporteur : J.Huguet

L'association UFCV s'est vu confier par la CCEDA l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires par le marché N°01-2022.

Suite à l'affermissement de la tranche optionnelle, un avenant n°4 est nécessaire afin de reconduire les modifications apportées sur la tranche ferme.

Ainsi, cette modification a pour objet de prendre en compte, sur la tranche optionnelle, la reconduction des avenants 2 et 3 initialement prévus sur la tranche ferme.

Description	Période du 01/09/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2025 au 31/08/2025	Total modification n°4
Reconduction des avenants 2 & 3	13 034,00 €	33 883,00 €	46 917,00 €
<b>TOTAL en € TTC</b>			<b>46 917,00 €</b>

L'incidence financière de l'ensemble des modifications (total des avenants) représente une augmentation de 6.45 % du montant initial du marché, toutes tranches confondues.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 1 520 816,87 € TTC décomposé comme suit :

- Montant tranche ferme (TF) TTC : 984 123,51 €
- Montant tranche optionnelle (To) TTC : 536 693,36 €
- Montant total TTC (toutes tranches confondues) : 1 520 816,87 €

Le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** l'avenant n°4 et autorise Madame la Présidente à la signature du document.

## ECONOMIE

- 5- Politique locale du commerce : attribution d'une subvention d'aide aux commerces avec point de vente à la SAS VAPSTEAM

Rapporteur : F.Moneyron

La CCEDA a institué un dispositif de soutien financier aux commerces avec point de vente en partenariat avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes depuis janvier 2018.

Cette aide financière prend la forme d'une subvention d'investissement selon un taux d'aide de 20% pour des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ et 50000€ HT.

Le dossier de demande déposée étant complet et éligible au dispositif, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 1413.85€ au bénéfice de l'entreprise SAS VAPSTEAM représenté par Mr Pedro SOUSA RIBEIRO.

- 6- PAI : Cession de parcelles à la société H2E  
Rapporteur : F.Moneyron

En septembre 2023, la société H2E a transféré son activité au sein des locaux de la pépinière situé sur le PAI Entre Dore et Allier. Le dirigeant souhaite acquérir une parcelle sur le PAI courant 2024.

Le terrain de 5021m<sup>2</sup> a été borné et cadastré B1859 sur la commune de Lezoux.

Le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** la cession de la parcelle cadastrée au prix de 15€HT/m<sup>2</sup> au profit de la société H2E/DK-DOX France soit 86 472.36€TTC ainsi que le défrichement et dessouchage de la parcelle.

### SPANC

- 7- Rapport annuel des prix du SPANC 2023  
Rapporteur : T.Tisserand

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** l'adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCEDA.

### URBANISME

- 8- Programme « Habiter Mieux » - Subvention aux privés abondement de la CCEDA 2022-2023  
Rapporteur : E.Brussat

Depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Les dossiers déposés étant complet et éligible, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** l'attribution de primes pour les volets énergétique 2022 et 2023 ainsi que pour le volet autonomie 2023 au profit des usagers demandeurs.

- 9- Subvention aux privés abondement de la CCEDA 2024  
Rapporteur : E.Brussat

Depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Les dossiers déposés étant complet et éligible, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** l'attribution de primes pour le volet autonomie au profit des usagers demandeurs.

10- Attribution de l'accord-cadre relatif à la mission d'animation et de suivi de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec renouvellement urbain (OPAH-RU)  
Rapporteur : E.Brussat

Un avis de marché a été envoyé le 23/05/2024 avec une date limite de réception des offres fixée au mardi 25/06/2024 à 12h00. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Un (1) pli dématérialisé a été reçu dans le délai imparti et la CAO du 01/07/2024 a pris connaissance de l'offre et a décidé d'attribuer l'accord-cadre au groupement SAS URBANIS (mandataire) / Jean-Marc NOYER (avocat).

Le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** l'attribution de l'accord-cadre pour la « Mission d'animation et de suivi de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat avec le renouvellement urbain » au groupement SAS URBANIS (mandataire) / Jean-Marc NOYER (avocat) pour un montant maximum de 600 000.00€ HT sur 5 ans et autorise Madame la Présidente à signer les documents en lien à cette affaire.

11- Modification N°2 au marché N°04-2021 avec le groupement CAMPUS DEVELOPPEMENT (mandataire) / RELIEF URBANISME – Mission d'élaboration et d'animation d'une procédure de PLUI valant PLH (Lot 1)  
Rapporteur : E.Brussat

Par marché n° 04-2021, le groupement CAMPUS DEVELOPPEMENT (mandataire) / RELIEF URBANISME s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier la mission d'élaboration et d'animation d'une procédure de PLUI valant PLH (Lot 1).

Suite à une demande de la Direction Départementale des territoires afin de créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les parcelles de plus de 4000m<sup>2</sup> dans le but d'encadrer le nombre de logements minimum à construire. Dans l'élaboration du PLUI-H, les OAP ont été sous-estimée pour répondre aux besoins du territoire. L'inclusion de ces nouvelles OAP nécessite un avenant pour une meilleure adaptation du PLUI aux spécificités locales des communes garantissant un développement harmonieux et durable du territoire.

L'incidence financière de l'ensemble des modifications (total des avenants) représente une augmentation de 11.35 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 220 700,00 € HT.

La CAO du 01/07/2024, après avoir pris connaissance du dossier, donne un avis favorable pour la modification N°2 au marché N°04-2021.

Le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** la modification n°2 du marché n°04-2021 avec le groupement CAMPUS DEVELOPPEMENT (mandataire) / RELIEF URBANISME et autorise Madame la Présidente à signer les documents en lien avec cette affaire.

## CULTURE

12- Réseau des médiathèques entre dore et allier – Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle et demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et de la DRAC

Rapporteur : MF.Marmy

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier développe un plan d'actions annuel financé par les différents partenaires : Etat, Région et Département.

Le programme opérationnel thématique détaillé fait l'objet d'une annexe à la convention chaque année. Chaque budget annuel fait également l'objet d'un avenant à la convention.

A titre indicatif, la subvention sollicitée en 2024 est d'un montant de 25 000€ auprès de la DRAC, 5 000€ auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme attribue une aide de 5 000€ et la verse directement à un des intervenants de la Convention.

En signant la convention, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier s'engage à rendre compte de ses actions aux signataires de la convention, à les associer à la réalisation du plan d'actions et à solliciter auprès d'eux les subventions nécessaires à la bonne mise en œuvre des objectifs de la convention.

Le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** la sollicitation des différents partenaires pour les subventions correspondantes et autorise Madame la Présidente à signer les documents contractuels.

La secrétaire de séance



Sylvie EXBRAYAT

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT